



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 24 février 2021

<u>Présents</u> : 15 membres de la CLDR/35 (dont 12 membres votants)	<u>Absents/excusés</u> : 20 membres
---	-------------------------------------

		p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s			p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s
Effectifs					Suppléants				
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Raphaël	FREDERICK (P)	X			Alexandre	VISEE	X		
Marc	DEWEZ			X	Nathalie	BLAUWBLOEME	X		
Marcel	COLET	X			Jean-Pol	BOUSSIFET	X		
Laurent	GERMAIN		X		Julien	ROSIERE		X	
Bertrand	CUSTINNE	X			Géraldine	BIOT			X

Effectifs					Suppléants				
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Olivier	GILLET			X					
Eric	DARAS	X			Marie	CLAISSE			X
Benoît	LENOBLE		X		Cédric	COMPERE			X
Delphine	CAUCHIE	X			Sébastien	BODART			X
Mark	ROSSIGNOL			X					
Claude	DEKKERS	X			Julien	CHEVROLLIER	X		
Marie-France	LIBOIS		X		Daniel	ELIAS		X	
Marcelle	LEJEUNE			X	Claude	HENIN	X		
					Axel	BLANCKAERT			X
Chantal	LAVERDISSE			X					
Patricia	CARLY	X			Jérôme	MAISETTI			X
Audrey	DEVEUX	X			Bruno	SCHIMP			X
Sophie	MAGUIN	X							
José	DEMOULIN	X			Vincent	FONTAINE		X	
Francine	MARLAIR		X		François	BERTUZZI			X

En raison des conditions sanitaires, la réunion se tient en visioconférence.

Le Président accueille Audrey Deveux, nouvelle membre qui participe à sa première réunion.

Audrey habite Yvoir depuis 3 ans et découvre la Région. Après avoir travaillé 6 ans au Centre culturel de Dinant, elle s'est accordé une parenthèse professionnelle avant de rechercher du travail. Elle travaille actuellement à mi-temps au centre de testing de Bouge.

1. Approbation du PV de la réunion du 24 septembre 2020.

Le PV de la réunion du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

J. Demoulin, absent à la réunion, s'étonne de lire qu'une seule association est intéressée par le projet de la Maison rurale de Mont et que celle-ci n'est pas prête à s'impliquer dans la gestion.

S'il n'y a pas d'unanimité derrière un projet, doit-on investir ?

R. Frédérick explique que ce sont parfois des avis personnels qui sont relayés dans le PV. Lors de cette réunion, c'est principalement une personne opposée au projet qui s'est exprimée. Le projet a été approuvé à l'unanimité des membres de la CLDR, moins une voix.

Le projet semble tout de même recueillir une majorité de sympathisants. Comme tout projet de cette envergure, il pose certaines questions qui sont bien légitimes.

N. Blauwbloeme, qui a assisté à la réunion avec les Bons Viquants, fait part de la réaction positive des membres de cette association suite à l'exposé des tenants et aboutissants du projet. Les échos entendus par la suite étaient également positifs. C'est plus le verger partagé qui posait question mais pas la salle.

N. Blauwbloeme a également le sentiment que les Bons Viquants sont prêts à s'investir dans la gestion.

B. Custinne reconnaît qu'il y a toujours eu beaucoup de discussions autour de ce projet mais aujourd'hui, même si des doutes persistent, il a l'impression que la majorité des Montois y sont favorables, en ce compris les associations concernées. Reste la question de la gestion.

R. Frédérick rappelle que cette question a déjà été discutée et que l'on s'oriente vers la constitution d'une asbl faitière regroupant des représentants des différentes associations.

Pour A. Visée, cela pose question effectivement : dire que la majorité des Montois est pour c'est un sentiment et pas une certitude et dire qu'il n'y a qu'une seule personne qui émet des réserves n'est pas la réalité. Toutes les associations n'étaient pas partie prenante dans le projet, il faut le reconnaître.

2. Rapport annuel 2020 et suivi des différents projets en cours

L'approbation du rapport d'activités est une formalité à accomplir chaque début d'année par la CLDR.

C'est une étape préalable à l'approbation du rapport par le Conseil communal.

Nous sommes en fin d'opération puisque la programmation actuelle se termine le 28 juin 2022.

Chapitre 1 – Situation générale de l'ODR

1. Tableau des projets réalisés

Fiche 1.2. - Portes de Village :

La réception du chantier a eu lieu le 14 novembre 2020. Il reste encore 5 panneaux « Bienvenu à » à placer (à la limite entre Godinne et Mont, à Durnal et à Dorinne). En effet, lors du décompte final, il restait du budget pour commander des panneaux supplémentaires.

2. Tableau des projets en cours

Fiche 1.7 - Maison rurale de Mont

Le dossier de permis unique a été déposé fin 2020 sur base du projet présenté en CLDR en septembre (aucun changement). Le projet est actuellement soumis à enquête publique.

Une fois que le permis sera obtenu, le projet pourra être définitivement approuvé par le Conseil communal et l'adjudication lancée, après approbation par la Direction du Développement Rural.

Fiche 1.5 - Bords de Meuse

Deux projets pilotés par le BEP et hors PCDR concernent des parties du tronçon des Bords de Meuse visé par la fiche entre Houx et Godinne.

Le premier projet consiste en un réaménagement du tronçon qui s'étend du pont du chemin de fer de Houx jusqu'au pont d'Yvoir en une zone de détente avec tables et bancs et belvédère sur la Meuse. L'escalier qui mène au pont du chemin de fer sera refait en y intégrant une goulotte pour les vélos. L'idée d'une rampe a été abandonnée en raison de son emprise colossale et de l'expropriation qu'elle nécessitait.

Une piste cyclable à la place de la zone de parking à droite en allant vers Yvoir sera aménagée jusqu'au pont.

Des contacts ont été pris avec le SPW pour réfléchir au réaménagement de l'espace sous le pont, soit en un parking pour l'île, soit en un skatepark.

Après le pont, sur l'avenue de Champalle, vu l'étroitesse de la voirie, des chevrons seront marqués au sol dans le cadre du ViciGAL.

C. Henin propose l'idée d'un encorbellement sur la Meuse (cf la croisette à Dinant) pour contrer le problème de largeur de voirie. Le coût d'un tel aménagement est malheureusement exorbitant et impayable pour le SPW.

Le deuxième projet du BEP en bord de Meuse vise la mare aux canards à Godinne qui va également être réaménagée : le cheminement piéton est conservé et deux zones de détente en amont et en aval du site sont créées.

Une zone de parking parallèle à la route et un trottoir sont envisagés en bordure de la rue Grande.

B. Custinne précise que ces deux projets répondent à une partie de la fiche de même que le ViciGAL.

Il reste à réfléchir au tronçon depuis le pont du Bocq jusque Godinne. Des pistes avaient été lancées avec la DGO2 (Direction des Voies navigables) pour déterminer les aménagements possibles en fonction du statut des parcelles (privées ou publiques) mais rien n'a abouti.

M. Colet indique qu'un accord est intervenu avec le SPW pour aménager le tronçon entre le quai de chargement et l'école de Godinne.

Il sera fait mention du ViciGAL et de la promesse du SPW pour la piste cyclable entre Yvoir et Godinne dans les commentaires relatifs à l'état d'avancement de cette fiche.

Rien n'est prévu pour le tronçon au-delà du Hêtre Pourpre.

Fiche 1.10 - Infrastructures sportives et récréatives de quartier

Les travaux de l'espace multisports de Durnal ont démarré mi-février.

Fiche 2.1 - Maison rurale de Godinne

La convention-exécution a été envoyée au SPW pour signature par la Ministre.

La volonté de la CLDR de ne pas dépasser le million d'euros a été suivie en respectant les besoins en termes de superficie et de types de locaux (une grande salle de 100 m², cuisine, sanitaires, salles polyvalentes...)

Le marché public pour la désignation d'un auteur de projet va pouvoir être lancé.

Une esquisse sera demandée aux candidats avec paiement d'une indemnité pour le travail fourni, soit forfaitaire, soit décroissante en fonction du classement.

A. Visée profite de la discussion sur ce projet pour revenir sur la réflexion faite par B. Custinne lors du dernier Conseil communal et qui consistait à dire que le projet était un projet « pour le Patro ».

Si ce projet suscite encore des craintes de ce type, il faut les dissiper. Il est prêt à réinviter les représentants des associations pour écarter toute crainte car c'est avec ce genre de réflexion qu'on crée la zizanie là où il n'y en a pas.

B. Custinne précise sa pensée. Ce qu'il craint c'est que la grosse occupation naturelle du patro n'ait une incidence sur la disponibilité de la Maison rurale pour les autres utilisateurs et notamment pour les locations privées qui sont nécessaires à l'équilibre du budget et au paiement des frais de fonctionnement.

Un planning de l'occupation des locaux par toutes les associations permettrait d'objectiver les choses.

A. Visée reviendra avec un tel planning lors de la prochaine CLDR mais souhaite en attendant que l'on cesse de dire que c'est un projet pour le Patro car ce n'est pas le cas.

R. Frédérick précise qu'à l'heure actuelle, le Patro de Godinne organise certaines de ses rencontres du samedi après-midi en dehors de ses propres locaux pour permettre des locations rétributives le WE. Pourquoi adopteraient-ils une attitude différente une fois la nouvelle Maison rurale en place ?

Fiche 3.1. - Revitalisation des cœurs de vie - Village de Godinne

Il avait été décidé en CLDR d'activer cette fiche pour obtenir des subsides supplémentaires aux 180.000 € promis dans le cadre d'un appel à projets Mobilité Active 2019 pour la création d'une voirie partagée à la rue du Prieuré.

Le montant des travaux était estimé à 583.000 €.

Comme les subsides PCDR n'ont pas été accordés, le projet et le budget ont dû être revus à la baisse. Ce sera donc un cheminement cyclo-piéton qui sera réalisé dans la rue du Prieuré avec les 180.000 de subsides de l'appel à projets et non plus un espace partagé. C'est l'INASEP qui est désigné pour faire l'étude.

Les travaux relatifs au cheminement cyclo-pédestre dans la rue du Pont (depuis le Pont de Rouillon jusqu'à l'école) retenu dans la cadre de l'appel à projets « Mobilité douce 2017 » débuteront le 2 mai 2021 après la pose de câbles par Ores et Proximus. Tout doit être terminé pour le mois de septembre.

Fiche 2.5 – Création d'un nouveau complexe sportif à Godinne

L'architecte a été désigné fin 2020 (Atelier D) et la tutelle a marqué son accord sur l'attribution du marché.

Il faut maintenant introduire une demande de reconnaissance du subside avant de transmettre l'avant-projet au Ministre qui a 18 mois pour l'approuver.

Le remplacement de l'éclairage (LED) du terrain de rugby est également prévu.

Apparemment, l'esquisse du projet a été publiée sur Facebook par le bureau d'étude.

Le projet sera présenté pour information au Conseil communal de ce lundi 1^{er} mars.

D. Cauchie s'inquiète des problèmes de parking déjà présents pour cette zone, surtout lors des matches de rugby.

ViciGAL

Pour rappel, le ViciGAL est une liaison douce qui part de Huy, traverse le Condroz et rejoint Yvoir.

A Yvoir, le ViciGAL se limite au tronçon entre Bauche et Yvoir et traverse les sites carriers.

Le budget alloué permet juste d'améliorer la situation et d'aménager des trottoirs dans la rue du Redeau, depuis la bascule jusqu'au château Dapsens (tronçon le plus dégradé et le plus dangereux).

Un marché conjoint sera lancé pour refaire la voirie en même temps.

Les expropriations nécessaires dans les autres communes sont finalisées. L'adjudication sera lancée cette année.

Le passage du ViciGAL le long de la rue du Redeau n'est pas idéal, un passage le long de la voie de chemin de fer serait plus sécurisant.

Cette ligne, qui descend en-dessous de la carrière, est lorgnée par le chemin de fer du Bocq qui exploite la ligne depuis Ciney jusque Bauche.

Suite à une réunion tenue sur place avec la SNCB et le chemin de fer du Bocq, à laquelle R. Frédérick a assisté, les positions sont en train de bouger. Cependant, les discussions risquent d'être compliquées vu le nombre d'acteurs concernés : le fédéral (SNCB), la Région Wallonne (mobilité) mais aussi les carriers.

La mutualisation du tunnel n'est pas simple au niveau sécurité. La proposition a été faite de solliciter une étude de faisabilité pour le passage dans le tunnel des piétons, du train ou des deux. En effet, on ne sait pas à l'heure actuelle si c'est possible.

J. Demoulin informe que le GAL a pris contact avec le chemin de fer du Bocq, suite à l'article paru dans la presse, afin de réhabiliter le chemin n°38, le long du Bocq à Assesse, jusqu'au Domaine d'Ahinvaux.

Selon lui, le chemin de fer du Bocq n'est pas opposé à trouver une solution pour que le ViciGAL passe dans le tunnel.

M. Colet précise que le projet du ViciGAL est trop avancé pour pouvoir intégrer ce nouveau tracé éventuel. Il pourrait toutefois être réalisé par ailleurs.

Fiche 3.9 - Projet propreté dans l'ensemble de l'entité communale

J. Demoulin fait remarquer la présence de plusieurs chancres sur le territoire communal, notamment à Purnode, derrière les bulles à verre près du cimetière, et dans le dépôt communal, avenue de la Vallée. Ces sites ont été clôturés sans être assainis, ce qui est déplorable.

Il remarque aussi dans les projets abandonnés, celui du site du Launois qui se trouve également à l'état de chancre.

Il souhaite que ces sites soient assainis.

Le Launois est un domaine privé, ce qui limite la marche de manœuvre. Les propriétaires ont à deux reprises essayé de reconvertir le site mais n'ont pas été suivis par la Région wallonne.

Le site étant traversé par des sentiers de balade, cela pose quand-même question en termes de sécurité.

C'est la raison pour laquelle le Collège communal a décidé d'inviter les propriétaires à assainir le site.

A. Visée propose de passer par une expropriation pour cause d'utilité publique.

R. Frédérick souligne que l'inscription d'un projet dans la liste des projets abandonnés signifie qu'il ne sera pas réalisé lors de cette programmation mais pas qu'il est définitivement abandonné.

3. Tableau des projets en attente

Parmi les projets en attente, il y en a certains pour lesquels la Commune n'a pas la main ou qui dépendent d'autres communes. C'est le cas du contournement de Spontin et de la création du Parc Naturel Régional du Bocq.

J. Demoulin remet en cause une association avec les autres communes pour le Parc Naturel du Condroz. Un Parc Naturel du Bocq uniquement sur Yvoir se justifie largement.

B. Custinne précise que le décret wallon qui régit les parcs naturels exige une superficie d'au moins 10.000 ha pour constituer un Parc. La Commune ne peut donc pas avancer seule sur ce dossier.

Fiche 1.6 - Mise en valeur du patrimoine bâti

Cette fiche pourrait facilement être mise en œuvre d'ici 2022.

L'idée générale est de recenser tous les petits patrimoines de la commune (ex : une source, un puits, un bâtiment, un arbre, une chapelle, une potale, ...) et de les identifier via des panneaux explicatifs notamment au travers des sentiers et balades.

L'objectif étant de les dynamiser et les rendre ludiques, notamment pour les écoles.

B. Custinne propose de ne pas tenir trop tard la prochaine CLDR. Chacun pourrait réfléchir sur les petits monuments de son village qui méritent une restauration. L'idée est de lister les petits patrimoines et puis d'en discuter en CLDR.

Pour J. Demoulin, ce projet n'est pas fondamental, c'est du « Nice to do ». Cependant, il est facile à réaliser et peut donc être mis en priorité.

A. Visée apporte une motivation supplémentaire pour activer cette fiche : le Conseil communal va être amené ce 1^{er} mars à approuver l'acquisition d'une nouvelle application d'Imio qui s'appelle iA Bibliotheca qui permet d'avoir une plateforme en ligne dans laquelle on peut scanner les documents d'archives. Un des onglets proposé par cette application permet de relever les éléments du petit patrimoine. Le Cercle historique d'Yvoir va se pencher sur ce relevé qui servira donc à ce projet.

C. Dekkers attire l'attention sur le mauvais état du mur de soutènement de l'ancienne carrière de Bauche qui a été aménagée en zone de détente et qui peut être considéré comme un petit patrimoine. Il s'agit de l'ancien mur de soutien des machines et du pont-roulant.

Fiche 1.8 « Revitalisation des cœurs de village – Village de Bauche »

Cette fiche avait été reprise dans la programmation du rapport 2019 et pourrait être maintenue.

Il s'agit de remettre en valeur le quartier de la Gare, par la reconstitution notamment de l'arrêt du chemin de fer du Bocq. Les contacts vont être entrepris avec le propriétaire du bâtiment.

Fiche 2.2 « Revitalisation des cœurs de vie – Village d'Evrehailles »

Cette fiche pourrait être activée en 2021-2022.

J. Demoulin précise que ce projet est à réfléchir en lien avec le Plan Communal de Mobilité qui prévoit la mise en zone 30 du cœur de village et le réaménagement du Boulevard mais aussi avec le projet d'urbaniser une partie de terrain derrière le cimetière et la création éventuelle d'une maison rurale.

Il faut repenser l'aménagement du village en intégrant toutes ces données et avoir une vision globale sur l'évolution que l'on veut donner au village.

R. Frédérick confirme que l'idée est de profiter de cette fiche pour revoir la situation de l'ensemble du boulevard et du quartier.

Fiche 3.11 - Création d'une maison de la citoyenneté à Yvoir

Ce projet se réalisera hors PCDR.

Chapitre 4 – Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

La réflexion sur l'ODR sera rédigée par R. Frédérick qui souhaite connaître les commentaires éventuels des membres sur le fonctionnement de la CLDR.

B. Custinne souhaite qu'une note de travail décrivant les détails et les objectifs des dossiers soit transmise avec la convocation pour prémâcher le travail et permettre à chacun de s'imprégner des points de l'ordre du jour. Cela permettra de laisser la place à la créativité et aux débats lors des réunions et de ne pas perdre du temps avec des explications.

Chapitre 5- Programmation dans les trois ans.

Il revient à la CLDR de définir les fiches-projets qui seront activées d'ici juin 2022.

L'analyse des projets en attente a permis de mettre en évidence 3 fiches sur lesquelles les membres de la CLDR s'accordent pour la programmation future, en respectant l'ordre de priorité :

2021

Fiche 1.6 - Mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et naturel, notamment au travers de promenades

Fiche 1.8 – Revitalisation des cœurs de vie – village de Bauche

2022

Fiche 2.2 - Revitalisation des cœurs de vie – village d'Evrehailles

B. Custinne rappelle qu'une des conditions d'approbation du PCDR en 2012 était que la problématique HP soit prise en compte. Or, la fiche 1.12 – Parc résidentiel La Gayolle n'a pas été mise en œuvre. Il ne faudrait pas qu'on vienne nous le reprocher lors de l'évaluation.

C. Navet explique que la législation a changé depuis 2012. L'élaboration d'un PCA dérogatoire n'est plus d'actualité. Le CoDT a mis en place une procédure de reconversion des équipements HP en zone d'habitat vert. Malheureusement, la Commune n'a pu profiter de la première opération du genre en 2018 car le PR La Gayolle ne respectait pas les critères pour être repris sur la liste établie par le Gouvernement wallon. Nous sommes dépendants d'un nouvel appel pour une reconversion qui n'est pas prévu dans l'immédiat.

Ce commentaire sera ajouté dans le rapport pour justifier la non-activation de la fiche.

A l'unanimité, la CLDR approuve le rapport annuel moyennant les modifications faites en séance. Le document adapté sera envoyé par mail ce jeudi 25/02 aux membres qui pourront faire part de leurs remarques avant que le document définitif ne soit transmis au Conseil communal.
